



Fin contrat interim en situation d'arret suite un at

Par **paula henriques**, le **10/11/2008 à 10:47**

Bonjour j'avais un contrat intérim jusqu'au 31/10/08 dans une entreprise, je suis en arret suite à un accident du travail depuis le 22/10/08. je pensais reprendre mon poste le 12/11/08 car mon arret va jusqu'au 11/11/08 inclus, or mon agence d'interim m'annonce que mon contrat n'a pas été renouvelé ainsi que d'autres; est-ce légal? merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **10/11/2008 à 11:50**

bonjour, l'accident de travail suspend l'exécution du contrat, mais ne prolonge pas le contrat. celui-ci se termine à l'échéance prévue soit le 31 octobre dans votre cas.